

Les assureurs privés suisses – Stratégie 2020

ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni
Swiss Insurance Association

Editeur:

Association Suisse d'Assurances (ASA)

Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14

Case postale 4288

CH-8022 Zurich

Tél. +41 44 208 28 28

Fax +41 44 208 28 00

info@svv.ch

www.svv.ch

© 2013 Association Suisse d'Assurances (ASA), Zurich

Version du 20 août 2013

Avant-propos	5
Résumé	6
Assurer la prospérité – Promouvoir la place d’assurance suisse	8
Evolution du contexte sur les plans national et international	10
Life & pension	14
Réassurance, assurance industrielle et transfert alternatif de risques	18
Assurance-maladie et assurance-accidents	22
Assurances véhicules à moteur, choses et responsabilité civile	26

Mesdames, Messieurs,

Le secteur suisse de l'assurance occupe une position de premier ordre et est solidement ancré au niveau international. Il a démontré sa grande stabilité au cours de l'une des plus importantes crises du marché financier de ces dernières décennies. Par ailleurs, les assurances suisses sont un pilier essentiel de la place financière. Sans assurances, les initiatives individuelles des entreprises privées et les progrès économiques seraient freinés ou irréalisables. Les investissements indispensables au développement de petites et moyennes entreprises comme à celui des grands groupes ainsi qu'aux projets d'infrastructure du secteur public ne seraient pas envisageables sans couverture d'assurance.

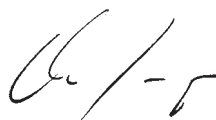
Le secteur suisse de l'assurance génère plus de 4,4% de la valeur ajoutée brute totale de notre pays et se range ainsi parmi les plus importantes branches économiques. Il emploie près de 49 000 collaborateurs en Suisse et quelque 76 000 à l'étranger. Dans un environnement dynamique et concurrentiel de plus en plus international ainsi que dominé par les innovations, les assureurs suisses s'affirment avec succès et réalisent à l'étranger 65% de leur volume de primes, lequel s'élève à 166 milliards de francs.

Sous la direction de l'Association Suisse d'Assurances, des instituts universitaires et privés étudient et analysent régulièrement les secteurs d'activité et la situation des assureurs privés suisses afin que ceux-ci puissent conforter leur réussite face à une concurrence internationale croissante. Les mesures définies sur la base de ces analyses contribuent au succès futur de la branche.

La présente stratégie englobe aussi les leçons à tirer de la stratégie du marché financier de la Confédération ainsi que les considérations émanant de la stratégie d'avenir s'étendant à d'autres branches du «Masterplan place financière suisse». L'objectif global est de poursuivre le développement de la place financière suisse afin qu'elle s'impose comme l'une des premières places financières au monde, d'accroître encore sa contribution à la création de valeur pour l'économie suisse et de créer des emplois supplémentaires dans le secteur des services financiers.

Nous avons le plaisir de vous présenter ici les principaux résultats de notre analyse accompagnés de mesures concrètes pour le secteur suisse de l'assurance.

Association Suisse d'Assurances



Urs Berger Président

Résumé

Avec sa forte création de valeur et sa productivité élevée, l'assurance constitue l'un des principaux piliers de l'économie suisse: les quelque 49 000 collaborateurs (plus d'1% de la population active en Suisse) réalisent 4,4% du produit intérieur brut. L'augmentation massive de la valeur ajoutée brute – environ 50% depuis le début des années nonante – s'est toutefois tassée ces dernières années (au niveau mondial) comparée à celle d'autres nations jouant un rôle leader en matière de services financiers. En dépit d'un contexte de départ plutôt favorable, les conditions d'exercice sur le marché suisse doivent être réexaminées à la lumière de celles applicables sur les marchés mondiaux de la finance et des assurances. Il s'agit de préserver et de conforter la position actuelle de la place d'assurance suisse à l'international. Les points abordés ci-après revêtent une importance particulière pour les principaux domaines d'activité du secteur de l'assurance.

Life & pension

La prévoyance vieillesse suisse est confrontée à des enjeux d'importance. Au regard de l'AVS financée par répartition, l'évolution démographique (c'est-à-dire le rapport entre le nombre de retraités et le nombre d'actifs) joue un rôle majeur; dans le cadre de la prévoyance professionnelle financée selon le système de la capitalisation, c'est la baisse de la performance des placements qui est inquiétante. Ces évolutions ont d'autant plus d'impacts que les paramètres (âge de la retraite, taux de conversion LPP, taux d'intérêt minimal LPP) n'ont pas été définis selon des critères économiques, mais uniquement selon des considérations politiques. Il faut donc augmenter l'âge de la retraite AVS (avec effet sur la prévoyance professionnelle) et le flexibiliser; de surcroît, il faut dépolitiser le taux de conversion LPP comme le taux d'intérêt minimal LPP.

Etant donné l'importance déterminante de l'assurance vie collective pour la prévoyance professionnelle des petites et moyennes entreprises (PME), il faut mettre en place des conditions qui préservent le modèle de l'assurance complète.

Non seulement, la prévoyance sociale et la prévoyance professionnelle sont de moins en moins des garanties acquises, mais le phénomène d'individualisation ne cesse de s'imposer dans notre société, si bien que les besoins en assurance-vie individuelle vont croissant. Il est donc nécessaire de mettre en place et de préserver un système de surveillance et une fiscalité qui encouragent les innovations en termes de produits visant à satisfaire les nouveaux besoins des clients.

Au vu de la forte augmentation de l'espérance de vie et de la prospérité que connaissent un grand nombre de pays, le marché global des retraites offre aux entreprises suisses d'assurances une chance de se positionner en tant que leader dans les opérations internationales de pension. Les conditions requises sont d'une part la large reconnaissance internationale de la surveillance suisse des assurances et d'autre part l'accès au marché européen réglementé par des traités internationaux. Des accords bilatéraux de libre-échange sont nécessaires pour les pays hors UE.

Réassurance, assurance industrielle et transfert alternatif de risques

Les réassureurs suisses réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires à l'étranger. La capacité concurrentielle de la place suisse au niveau international est donc primordiale dans le domaine de la réassurance. Pour préserver cette capacité, il faut éviter toute forme de surréglementation ainsi que les coûts élevés de capital et de compliance qui en résultent et veiller à la compatibilité internationale des systèmes de surveillance. La reconnaissance internationale des approches choisies par la Suisse en matière de réglementation doit être consolidée par un plus grand nombre d'accords bilatéraux et une collaboration accrue au sein des instances financières internationales. Pour renforcer la position concurrentielle des assureurs et des réassureurs en Suisse, il faut parallèlement poursuivre l'amélioration de la fiscalité (par exemple améliorations des transactions financières et mesures ciblées pour éliminer les doubles impositions au niveau

international). Il s'agit aussi de satisfaire à la forte demande de personnel qualifié. De plus, il faut encore renforcer le positionnement de la Suisse en termes de formation et de recherche et créer des conditions attrayantes pour attirer des spécialistes étrangers.

Assurances véhicules à moteur, choses et responsabilité civile

Ces dix dernières années, les recettes de primes ont enregistré une faible croissance dans les affaires véhicules à moteur, choses et responsabilité civile. Eu égard à la saturation du marché suisse, les opportunités de croissance sont quasiment nulles. Une limitation de la densité réglementaire qui s'est établie ces dernières années devrait ouvrir la voie à davantage d'innovations sur le marché. L'introduction d'une assurance tremblement de terre couvrant tout le territoire suisse permet de combler la dernière lacune existante en assurance des dommages naturels. En assurance de la responsabilité civile, la tendance est nettement (par exemple en assurance obligatoire) à l'identification, à l'analyse et à l'étude des conséquences pour le secteur de l'assurance. L'étude sur les ménages établie par le centre européen du droit des dommages-intérêts et de l'assurance (Ectil) contribuera à faciliter le calcul des dommages dans les cas de dommages corporels non objectivables.

Assurance maladie et accidents

La surréglementation et les rôles contradictoires de la Confédération et des cantons sont les principaux défauts que présente le système de l'assurance maladie et accidents. Il est essentiel de tirer au clair la répartition des rôles entre l'État et le secteur de l'assurance. L'État s'occupe de la politique sociale et met en place une surveillance adaptée, tandis que les assureurs gèrent les opérations d'assurance conformément au libre jeu de la concurrence, c'est-à-dire encouragent la solidarité entre malades, victimes d'accidents et bien-portants. Dans la course aux assurés, la concurrence entre les assureurs et les fournisseurs de

prestations doit être stimulée (notamment en autorisant des structures différenciées dans l'assurance maladie obligatoire et en incitant les fournisseurs de prestations à proposer des prestations plus efficaces et performantes), et la surveillance doit être perfectionnée dans une mesure raisonnable. L'exacerbation de la concurrence et un plus grand sens de la responsabilité individuelle des assurés mettront un frein à l'évolution des coûts de la santé. Il faut prévenir toute tendance en faveur d'une caisse unique ou de structures similaires (pool des coûts élevés) ou encore favorable à une compensation des risques qui entraînerait une compensation des coûts.

Dans le secteur de l'assurance accidents, il faut rejeter toute extension du champ d'action de la Suva à des activités accessoires ainsi que tout élargissement de son domaine de compétences (entreprises subordonnées). La prévention, la gestion de l'absentéisme, le dépistage précoce et la réinsertion ainsi que la professionnalisation de la médecine des assurances doivent contribuer à la maîtrise des dépenses liées aux prestations.

Conclusion

Pour conclure, il faut retenir que le secteur suisse de l'assurance est un pilier solide et fiable de l'économie suisse. Afin de préserver et de développer sa valeur ajoutée, il faut essayer d'harmoniser ses conditions réglementaires et fiscales avec celles en vigueur sur les marchés internationaux, le tout conformément au libre jeu de la concurrence.

Assurer la prospérité – Promouvoir la place d'assurance suisse

Le secteur de l'assurance joue un rôle économique important: il couvre les risques des entreprises et des particuliers. Pour que notre société puisse saisir les opportunités offertes par le progrès et en tirer parti, il faut que les risques liés aux évolutions technologique, économique, climatique, politique et démographique soient supportables. Le secteur de l'assurance met à disposition les outils nécessaires pour se prémunir financièrement contre de tels risques.

Sans les assurances, une prévoyance vieillesse stable et durable ne serait pas imaginable. Pour leurs clients en prévoyances privée et professionnelle, les assureurs-vie suisses gèrent plus de 236 milliards de francs. Actuellement, ils mettent la prévoyance professionnelle en œuvre pour quelque 2,155 millions d'assurés, soit plus d'un actif sur deux en Suisse contre l'invalidité et le décès. Les proches sont aussi protégés par des rentes de survivants. Pour une grande partie des assurés, les assureurs s'emploient aussi à faire fructifier la rente de vieillesse qui sera versée dès le départ à la retraite et jusqu'au décès. Les prestations des assureurs sont garanties. Elles sont donc quelque 156 000 entreprises suisses à confier leur prévoyance professionnelle aux assureurs-vie qui, dans ce domaine, gèrent un patrimoine de 125 milliards de francs environ.

Importance du rôle économique du secteur de l'assurance

Par ailleurs, les entreprises d'assurances sont d'importants investisseurs et participent au marché des capitaux. En Suisse, l'assurance fournit une contribution élevée à la valeur ajoutée: un peu plus de 1% des personnes actives en Suisse ont réalisé en 2010 une création de valeur de près de 4,4% du produit intérieur brut suisse (24,1 milliards de francs suisses). Ces dernières années, l'assurance n'a cessé de renforcer sa contribution à la croissance et à la prospérité en Suisse. Avec une augmentation de la création de valeur brute de 50% en chiffre rond depuis le début des années nonante, le secteur de l'assurance se range parmi les moteurs de croissance les plus

fiables, les plus respectueux de l'environnement et les plus pérennes de l'économie suisse. L'assurance affiche la productivité la plus élevée (création de valeur par poste de travail), tous secteurs confondus. Les collaborateurs du secteur de l'assurance disposent d'une bonne formation et d'un pouvoir d'achat élevé. De surcroît, le secteur suisse de l'assurance est une industrie fortement exportatrice, ce qui veut dire qu'elle crée des emplois supplémentaires en Suisse, quelle que soit la situation conjoncturelle de notre économie. Le secteur de l'assurance forme par ailleurs pas moins de 1800 apprentis chaque année.

Les compagnies d'assurances financent les projets de construction privés ou publics avec un pan important des provisions qu'elles ont constituées pour le financement futur des prestations dues. Ceci peut revêtir différentes formes, par exemple des prêts aux collectivités publiques pour la construction de bâtiments d'utilité publique tels que des écoles ou des hôpitaux. Les assureurs accordent aussi des prêts hypothécaires et sont eux-mêmes propriétaires d'immeubles commerciaux ou d'habitation.

Le rôle économique majeur que joue le secteur de l'assurance transparait également dans les recettes fiscales qu'il permet de générer, lesquelles excèdent 1,2 milliard de francs. Pour la Suisse, le secteur de l'assurance n'est pas uniquement important en raison de ses effets directs, mais aussi de ses multiples répercussions économiques: comme les affaires d'assurance et de réassurance sont un secteur économique à forte intensité capitalistique et à forte création de valeur, le marché financier, mais aussi de nombreux prestataires locaux ont tout intérêt à ce que le secteur de l'assurance soit solide (consultants, entreprises fiduciaires, entreprises IT et RP, industrie du bâtiment, etc.).

Au niveau international, l'assurance suisse est gage de grande qualité: synonyme de fiabilité, sécurité, solvabilité, efficacité et savoir-faire, elle véhicule les valeurs centrales de notre pays.

Concurrence internationale des places d'assurance

Même si la place d'assurance suisse est déjà bien positionnée à l'international, il s'avère de plus en plus nécessaire de préserver sa capacité concurrentielle, comme en témoignent les faits suivants.

Actuellement, les marchés financiers internationaux s'efforcent d'accroître, à l'échelle mondiale, leur part à la création de valeur tirée des opérations d'assurance. Ce phénomène est stimulé par les nettes perspectives de croissance du marché mondial des assurances, par la forte création de valeur de cette branche ainsi que par l'attractivité indéniable de telles entreprises de services non polluantes sur le marché mondial. Ces efforts portent d'autant plus facilement leurs fruits que nombre de compagnies d'assurances sont obligées, du fait de la forte intensité de la concurrence, de renoncer à toute création de valeur intégrée localement et d'en externaliser certains pans. Pour la place suisse, cela implique que certaines phases de la création de valeur seront de plus en plus souvent exécutées depuis l'étranger, y compris celles concernant le marché suisse.

Du fait de sa contribution élevée à la création de valeur nationale, la place d'assurance suisse est fortement exposée dans le cadre de la concurrence qui se joue entre les différentes places internationales. La valeur ajoutée générée par l'industrie de l'assurance en Suisse est particulièrement élevée en comparaison internationale. La densité de l'assurance (primes par habitant) y est l'une des plus fortes du monde. Pour la place suisse, il s'agit désormais de préserver et d'asseoir cette position dans un contexte de concurrence exacerbée.

Ces dernières années, la croissance de la création de valeur sectorielle et spécifique à cette branche a perdu de sa dynamique – en comparaison notamment avec d'autres places financières, plus particulièrement avec l'Asie. Ce phénomène traduit les difficultés que rencontre la place suisse pour préserver l'avance acquise par le passé par rapport aux autres places financières.

Agir en temps utile

Il ressort de ces différents phénomènes, qu'en dépit de la position de départ favorable de la place suisse, l'industrie de l'assurance ne doit pas rester passive et qu'elle doit veiller à sa capacité concurrentielle au niveau international. En d'autres termes: le secteur de l'assurance doit pouvoir exercer dans des conditions optimales, notamment en matière de législation et de fiscalité, afin d'être en mesure de tirer parti des opportunités qui se présentent et de parer toutes évolutions défavorables. Le marché suisse de l'assurance est donc tributaire de conditions concurrentielles au niveau international afin de conquérir de nouveaux marchés, de rattacher à la Suisse des fonctions entrepreneuriales ayant une forte valeur ajoutée, et de pouvoir ainsi s'affirmer durablement face à d'autres places d'assurance.

En conclusion

- L'industrie suisse de l'assurance affiche une valeur ajoutée et une productivité élevées et contribue ainsi très largement à la prospérité économique de notre pays.
- Ce rôle est menacé: la concurrence entre les différentes places internationales s'est nettement intensifiée ces dernières années.
- Le marché suisse a besoin de conditions concurrentielles au niveau international (réglementation du marché, fiscalité) afin de pouvoir asseoir davantage sa position. Il faut tout particulièrement veiller à une bonne implantation des activités spécifiques à l'assurance présentant une forte valeur ajoutée. Pour préserver la place financière et la place d'assurance suisses, la définition d'une stratégie financière globale et orientée vers l'avenir, sa mise en œuvre et son adaptation régulière s'imposent.
- Aux fins de développer les forces existant sur la place d'assurance suisse, il faut proposer une offre complémentaire en matière de formation et de recherche qui présente un rayonnement international.

Evolution du contexte sur les plans national et international

Réglementation

Le renforcement de la législation observé ces cinq dernières années touche tous les secteurs et n'a pas épargné celui de l'assurance. Actuellement, le législateur s'emploie à adapter les lois aux récentes découvertes, aux derniers développements et aux nouveaux besoins. Alors qu'il y a quelques années à peine, un consensus prédominait pour limiter les lois à l'essentiel afin d'encourager la responsabilisation et l'autorégulation, une tendance à l'excès de réglementation se dessine depuis quelques temps.

Cette évolution s'explique en premier lieu par des événements concrets (comme les problèmes dans le secteur des caisses de retraite dans les années 2001/2002, les crises financières de 2007 et 2009), mais aussi par le manque de courage à assumer soi-même certaines lacunes (comme en responsabilité civile). Vient s'ajouter à cela la pression permanente des milieux politiques de gauche en vue de l'étatisation du secteur de l'assurance sociale ou du développement des monopoles déjà existants (introduction d'une caisse maladie unique, introduction d'une retraite populaire, extension du monopole partiel de la Suva). Et même les établissements monopolistes cantonaux exerçant dans le domaine de l'assurance de choses manifestent leur velléité d'étendre leurs activités au domaine classique de l'assurance privée. Sans oublier les nombreuses directives ou adaptations d'ordonnances qui permettent d'imposer de nouvelles règles sans passer par la procédure législative normale.

Une autre difficulté réside dans le fédéralisme; toujours très prononcé, celui-ci empêche le développement de solutions homogènes et alourdit les frais administratifs. L'inégalité des différents concurrents devant la loi est choquante. En termes de concurrence et de protection des consommateurs, rien ne justifie le fait que les différents acteurs du 2^e pilier ne doivent pas tous obéir aux mêmes dispositions. Enfin, il ne faut pas oublier de mentionner le risque de Swiss finish, car il n'est pas rare de voir des dispositions légales de l'UE non seulement reprises intégralement, mais aussi étendues et durcies.

Il conviendra à l'avenir de respecter davantage les principes suivants en matière de réglementation:

1. En se fondant sur un ordre économique libéral, les lois doivent être limitées au strict minimum et consister en des principes de base.
2. Les lois doivent s'appliquer à tous les acteurs du marché sans exception.
3. Les directives, instructions et autres dispositions doivent, à chaque fois que cela est possible, être remplacées par des normes spécifiques à la branche dans l'esprit d'une autorégulation.
4. Dans la mesure où cela est sensé et nécessaire, il faut reprendre les règles internationales (par exemple les normes de l'UE), et ce afin de prévenir tout désavantage concurrentiel.

Surveillance

Depuis quelques années, la nouvelle loi sur la surveillance des assurances a introduit une nouvelle philosophie dans le droit de la surveillance. La réglementation ultra-détaillée est abandonnée au profit d'une réglementation reposant sur des principes. Cette nouvelle tendance (également internationale) a été suivie à la fois dans la loi sur la surveillance des assurances et dans l'ordonnance correspondante. Toutefois, la profusion actuelle de directives, de circulaires, etc. semble marquer un retour à une réglementation stricte, ce qui impose de lourdes contraintes aux compagnies d'assurances et risque de compromettre leur compétitivité (internationale).

Avec ses dispositions relatives à la solvabilité, le Test suisse de solvabilité est un excellent exemple de la surveillance reposant sur des principes: il fournit une image de la situation actuelle en matière de risques et reflète la capacité de l'entreprise à assumer ces derniers. Notre pays a en cela une longueur d'avance sur l'Europe, ce qui certes renforce la réputation de la place financière suisse, mais nous oblige également à suivre les développements de la directive européenne Solvabilité II. Elaboré ces dernières années, le Swiss Finish doit (une nouvelle fois) être adapté par rapport

au niveau européen, car il s'agit de ne pas porter préjudice à la compétitivité internationale.

La création d'une autorité intégrée de surveillance des marchés financiers (Finma) a aussi contribué de manière déterminante à renforcer l'image de la place financière et d'assurance suisse – particulièrement à l'échelle internationale. La Finma exerce ses activités depuis le 1^{er} janvier 2009. Or, ses processus et procédures passent outre les différences entre les nombreux intermédiaires financiers et manquent encore d'efficacité et de transparence. Les conséquences des problèmes qu'ont connus les banques ont pour certaines été répercutées sans distinction sur l'assurance. Du point de vue des assurances, il est néanmoins indispensable que les besoins du secteur et ses particularités par rapport au secteur bancaire soient pris en considération lors de l'élaboration par la Finma de dispositions réglementaires. La circulaire de la Finma sur les systèmes de rémunération (novembre 2009) n'en tient, par exemple, pas suffisamment compte.

Droit des contrats d'assurance

De plus en plus de dispositions relatives à la protection des consommateurs sont insérées dans le droit des assurances. Si les assureurs suisses privés soutiennent une protection mesurée des consommateurs, ils entendent préserver la liberté contractuelle. Ils considèrent inutile d'édicter une loi sur les services financiers, comme celle préconisée par le Département fédéral des finances et la Finma. Un tel renforcement de la protection des consommateurs n'est pas justifié pour l'assurance, car la LCA existante (tout comme sa version future) couplée aux nombreuses autres dispositions légales en vigueur offre déjà une bonne protection.

Impôts et fiscalité

Même si les politiques reconnaissent la compétitivité de la place économique suisse en termes de fiscalité et estiment que d'autres critères sont bien plus prépondé-

rants, ils soulignent la nécessité de mesures tant en matière d'imposition des produits que des transactions sans oublier le régime fiscal applicable aux entreprises. Les assouplissements introduits ces dernières années ne changent rien à la donne. La place Suisse a nettement perdu de son attrait pour les grands groupes. Citons en particulier les taux d'imposition, qui ne sont plus les meilleurs en comparaison internationale, la détérioration des conditions liées à la pratique des activités financières ainsi que les faiblesses en matière d'établissement des comptes et d'application de la déduction pour participations.

Le droit de timbre sur les primes d'assurance, le droit d'émission et le droit de négociation freinent la croissance de l'économie suisse. C'est la raison pour laquelle le secteur de l'assurance ne cesse de réclamer la suppression du droit de timbre. Cet objectif devrait être atteint progressivement au cours des prochaines années. Introduit en 1998 et ne générant plus que 30 millions de francs de recettes fiscales annuelles, le droit de timbre sur les primes d'assurance-vie a provoqué un recul massif du volume des primes et doit être supprimé sans délai.

Pour renforcer la place suisse, une réforme plus poussée de l'imposition des entreprises est tout aussi indispensable que l'imposition correcte des rentes viagères et l'abolition des droits de timbre.

Ressources humaines

Au regard de la complexité des affaires d'assurance et des besoins sans cesse croissants et en perpétuelle évolution des différentes parties prenantes, disposer d'un effectif suffisant de spécialistes parfaitement formés est un impératif absolu pour tout assureur. Ceci implique, d'une part, une adaptation permanente de l'offre de formation initiale et continue de la branche – ce qui a été le cas ces dernières années. Or, du fait de l'évolution démographique, c'est-à-dire du vieillissement de la population, les bons spécialistes sont de plus en plus rares.

Pour garantir les ressources en personnel, il faut améliorer la réputation et l'attractivité de la branche comme employeur. Il est nécessaire, surtout au niveau des cadres, d'attirer davantage de femmes en leur offrant des conditions de travail compatibles avec la vie de famille ainsi qu'un mode de garde adapté pour les enfants. Il est également indispensable de recruter un plus grand nombre de spécialistes étrangers. Ceux-ci sont sans doute encore disponibles actuellement dans la zone UE, mais ce ne sera plus le cas à moyen terme, car l'Europe connaît les mêmes problèmes démographiques. La solution réside dans le recrutement de spécialistes venant de pays industrialisés d'autres continents, mais aussi et surtout de pays émergents, ce qui exige des mesures politiques correspondantes. Par ailleurs, il faut que la place d'assurance suisse soit reconnue comme un centre de recherche et de formation au rayonnement international.

Défis internationaux

En matière de droit de la surveillance, l'équivalence avec l'UE n'est reconnue qu'au regard de Solvabilité I; or, elle est indispensable avec Solvabilité II aussi, car elle est étroitement liée à la question de l'accès réciproque au marché. Les règles afférentes à la surveillance de groupes figurant dans la directive Solvabilité II sont déterminantes pour les sociétés-mères domiciliées en Suisse, notamment pour la question du lead regulator, en raison du coût de la surveillance et de l'immobilisation du capital, sachant qu'il faut éviter toute surveillance des sous-groupes. L'objectif consiste aussi à obtenir la reconnaissance de l'équivalence de la surveillance de la réassurance sur la base de la directive de réassurance de l'UE. Il faut que l'UE reconnaisse l'équivalence de la surveillance suisse par rapport au système de surveillance européen.

La Suisse est à jour en ce qui concerne les tendances internationales réglementaires (surveillance prudentielle fondée sur des principes, compliance, etc.). Les tendances à l'internationalisation s'intensifient sur le marché de l'assurance, propagées tant par le progrès technique

que par un plus grand nombre de prestations fournies par des multinationales et par la propension à la libéralisation des marchés de l'assurance, surtout en Europe, notamment dans le secteur des caisses de retraite.

Actuellement, les assureurs privés suisses accèdent au marché européen de l'assurance par le biais de leurs filiales et de leurs succursales implantées dans les pays membres de l'UE. Ils se fondent en cela sur l'accord sur les assurances conclu en 1989 pour les assureurs non-vie ainsi que sur la procédure d'autorisation de l'UE applicable aux assureurs-vie. Il suffirait en fait d'étendre le champ d'application de l'accord sur les assurances de l'assurance non-vie à l'assurance-vie et à la prévoyance. Or, avant toute ouverture plus large du marché, une reconnaissance réciproque de l'équivalence de la surveillance et de la réglementation ainsi que la suppression des obstacles réglementaires est indispensable.

Avant d'envisager toute nouvelle ouverture du marché, cela implique en particulier que les exigences en fonds propres applicables aux assureurs suisses soient comparables à celles des assureurs européens. Dans le cas contraire, cela risquerait de générer des distorsions massives de la concurrence au détriment des assureurs suisses.

Tant que les conditions d'exercice des assureurs privés en Suisse demeurent aussi différentes de celles en vigueur au sein de l'UE et pénalisent leur compétitivité, le secteur de l'assurance ne pourra pas promouvoir ni soutenir activement une plus grande ouverture du marché par le biais d'un accord spécifique aux services financiers ou d'un accord global sur le commerce de services.

En matière fiscale, la double imposition internationale dans le domaine de l'imposition des primes est un facteur qui contribue à l'émigration croissante des affaires à l'étranger. La double imposition résulte du fait que la Suisse lie le droit de timbre au «portefeuille national», alors que la plupart des États étrangers lient les taxes au lieu où le risque existe. Il est urgent d'agir.

Sans les assurance, rien ne va

L'importance économique de l'assurance est immense. En cas de sinistre, les assurances fournissent des prestations qui non seulement mettent le particulier à l'abri de la misère sociale ou préservent les entreprises de la ruine, mais contribuent aussi à accroître la création de valeurs. Les assurances sont d'importants contribuables, elles construisent des logements et octroient des prêts hypothécaires. Le secteur de l'assurance procure des emplois attrayants et dispense en outre une formation professionnelle et continue.

Life & pension



Objectifs

- Prévoyance professionnelle: préservation de la pérennité du système du fait de la dépolitisation des paramètres majeurs que sont le taux de conversion minimal LPP et le taux d'intérêt minimal LPP.
- Assurance-vie collective: reconnaissance du rôle déterminant de l'assurance vie collective pour la prévoyance professionnelle des PME; préservation des conditions garantissant l'offre du modèle de l'assurance complète.
- Assurance-vie individuelle: mise en place et préservation d'un système de surveillance et d'une fiscalité qui encouragent les innovations en termes de produits visant à satisfaire les nouveaux besoins des clients.

- Opérations internationales de mise en pension de titres: affirmation du rôle des compagnies suisses d'assurance-vie à l'échelle internationale et positionnement de celles-ci comme leaders en matière de prévoyance financée par capitalisation.

Exposé de la situation

Les systèmes de prévoyance vieillesse des pays industrialisés vont être mis à rude épreuve. L'augmentation vertigineuse du nombre de retraités par rapport au nombre de personnes actives grève fortement les systèmes financés par répartition (comme l'AVS fédérale en Suisse). Parallèlement, l'espérance de vie en hausse et la chute du rendement des placements

sollicitent les systèmes financés par capitalisation (en Suisse, il s'agit surtout de la prévoyance professionnelle). Habituellement considéré à juste titre comme exemplaire, le concept suisse des 3 piliers offre aussi un avantage décisif dans ce contexte délicat: s'il est vrai que des dispositions drastiques sont incontournables, tant dans le 1^{er} pilier (AVS de la Confédération) que dans le 2^e pilier (prévoyance professionnelle), ces mesures et leurs retombées se limitent cependant chacune à un pan de la prévoyance globale de chaque individu.

Prévoyance professionnelle

Dans son ensemble, la prévoyance professionnelle doit faire face à un excès de réglementation. Les paramètres légaux du taux de conversion minimal LPP et du taux d'intérêt minimal LPP sont fixés par les politiques, alors qu'ils devraient être déterminés en fonction de la réalité économique. Le taux de conversion est trop élevé, ce qui entraîne une redistribution en faveur des bénéficiaires de rente, laquelle s'exerce au détriment des assurés actifs. Les institutions de la prévoyance professionnelle doivent offrir des garanties quant à leur capacité à assumer leurs engagements. Lorsque cette condition n'est plus remplie (par exemple parce que les revenus du capital sont insuffisants), les caisses doivent recourir à des mesures d'assainissement (comme l'introduction de contributions supplémentaires).

Pour éviter de devoir s'appuyer sur de telles contributions d'assainissement, généralement incontournables lorsque le contexte économique est difficile, les entreprises peuvent choisir de s'affilier à des fondations collectives d'assureurs-vie privés, gérées selon le modèle de l'assurance complète. Les PME ont très souvent recours à cette possibilité. Plus de 140 000 entreprises, soit quelque 900 000 employés, comptent sur le modèle de l'assurance complète. La conjoncture étant particulièrement morose, la demande s'est nettement inscrite à la hausse: face aux défis du marché actuel, il est important que les entreprises, en particulier les PME, puissent se concentrer sur leur cœur de métier.

Assurance-vie collective

Les paramètres LPP trop élevés mais aussi les dispositions de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et celles de l'ordonnance correspondante (OS) compliquent la mise en œuvre de l'assurance-vie collective, c'est-à-dire du modèle de l'assurance complète. Ce phénomène est d'autant plus perceptible que les exigences posées en termes d'accumulation et de conservation du capital de solvabilité ont été renforcées depuis l'introduction du Test suisse de solvabilité (SST).

Le volume des primes en assurance-vie collective n'a cessé de s'inscrire en recul depuis plusieurs années. Ceci s'explique essentiellement par l'âpreté de la concurrence entre les institutions collectives et communes (semi)autonomes: les fondations collectives proposant l'assurance complète doivent assumer des coûts généralement supérieurs du fait des exigences en capital-risque et des directives de transparence; or, dans les «anciennes» conditions d'exercice sur les marchés financiers, elles enregistraient des revenus des capitaux potentiellement inférieurs. Au regard de la «nouvelle» donne sur les marchés financiers (persistance du bas niveau des taux d'intérêt, volatilité et faiblesse de la performance des actions), les stratégies de placement des assureurs-vie se sont avérées payantes ces dernières années; et les garanties proposées dans le modèle de l'assurance complète sont de plus en plus prisées. Le volume des primes en assurance-vie collective s'est en conséquence de nouveau inscrit à la hausse après la crise sur les marchés financiers.

Assurance-vie individuelle

En assurance-vie individuelle, il ressort de la répartition du volume de primes en produits donnant droit au versement d'un capital ou de rentes ainsi qu'en produits liés à des parts de fonds que les assurances-vie constitutives de capital perdent des parts de marché depuis 2002. La baisse d'attractivité de ces produits s'explique notamment par le souhait des clients de

bénéficiaire de solutions transparentes et flexibles pouvant les accompagner au cours des différents cycles de leur vie ainsi que par la performance de ces solutions, souvent considérée comme faible. Les assurances-vie constitutives de capital ou donnant droit au versement d'une rente avec restitution de primes et financées par prime unique sont assujetties à un droit de timbre de 2,5%, ce qui a conduit à une désaffection rapide de cette forme de financement. Le nouveau mode de comportement des clients se reflète également dans l'importante croissance de la demande de produits d'assurance-vie liés à des parts de fonds (unit linked products); leur part de marché a doublé au cours des dix dernières années en Suisse. Les produits d'assurance-vie avec vocation de placement sont néanmoins de plus en plus exposés à la concurrence des produits de placement.

Même si le marché suisse de l'assurance affiche un degré de saturation élevé (l'une des densités et l'une des pénétrations les plus importantes au monde), l'assurance des rentes individuelles y a encore de beaux jours devant elle en raison du vieillissement de la population. Les solutions individuelles du 3^e pilier sont de plus en plus prisées, car tout un chacun entend pouvoir compléter à titre facultatif les assurances obligatoires des 1^{er} et 2^e piliers. Or, pour améliorer cette offre, il faudrait une révision de fond des conditions d'exercice.

Jusqu'ici, seuls les actifs peuvent souscrire des assurances individuelles relevant de la prévoyance liée dans le pilier 3a. A cela s'ajoute qu'en prévoyance individuelle libre (pilier 3b), les cotisations ne sont que partiellement déductibles des impôts, contrairement à celles du pilier 3a, et que les prestations ne sont imposables qu'à certaines conditions. Aujourd'hui, les prestations sont assujetties à l'impôt sur le revenu, ce qui se traduit en général par un taux d'imposition excessif et va directement à l'encontre du fait que, d'un point de vue économique, il est souhaitable d'encourager la prévoyance facultative. Cette situation pourrait, par exemple, être améliorée si la part

imposable des rentes était déterminée dès le début de la validité de la rente en fonction de l'âge des bénéficiaires.

Même si le besoin accru en prévoyance du fait de l'allongement de l'espérance de vie est indiscutable pour une grande partie de la population, l'importance de la prévoyance vieillesse et de son implication au regard de l'existence ou non d'une lacune dans la prévoyance individuelle n'est pas bien connue de tous. Il est donc nécessaire d'intensifier les opérations de communication et de sensibilisation à la problématique de la prévoyance vieillesse.

L'exigence accrue des clients et la hausse concomitante de la variété des produits mettent les collaborateurs du conseil et de la distribution à rude épreuve. Les clients souhaitent des produits adaptés à leurs besoins offrant des opportunités de placement variées et un rendement potentiel élevé ainsi que des avantages fiscaux intéressants; le développement des produits d'assurance-vie doit donc être en permanence à l'écoute du marché. Cette réactivité revêt une importance stratégique primordiale pour le secteur suisse de l'assurance et présuppose un net allègement des obstacles légaux et un assouplissement des règles.

Opérations internationales de mise en pension de titres

Au regard de l'allongement croissant de l'espérance de vie et de l'amélioration des conditions de vie, la demande de solutions de prévoyance vieillesse devrait aller en s'intensifiant. Ce phénomène concerne particulièrement les pays où la confiance dans les systèmes de prévoyance vieillesse est ébranlée ou ceux devant combler un retard important (par exemple les pays d'Europe de l'Est). Dans de nombreux pays, les offres relevant de la prévoyance vieillesse privée s'inscrivent en complément aux modèles publics de prévoyance vieillesse, voire en remplacement de ces derniers, et exercent ainsi un impact positif sur le marché de la prévoyance, car elles génèrent une progression des

solutions d'assurance de rente sur le marché mondial de l'assurance.

Les opérations internationales de mise en pension de titres sont très prometteuses étant donné l'affirmation de l'internalisation des entreprises et des actifs ainsi que la dérégulation du marché européen des caisses de pension depuis septembre 2005 (directive UE concernant la surveillance des institutions de retraite professionnelle). Dans de nombreux pays, les solutions de prévoyance relèvent de plus en plus souvent des incitations permettant de motiver les collaborateurs. Dans ce contexte, les assureurs-vie suisses doivent saisir l'opportunité qui s'offre à eux de s'imposer comme des entreprises novatrices en matière de solutions de prévoyance à l'échelle européenne et mondiale. Ceci ne concerne pas uniquement les opérations internationales de la prévoyance professionnelle, mais aussi la gestion financière des engagements au titre des retraites pour les collaborateurs d'entreprises exerçant à l'international. Du fait des réglementations nationales et des modes d'imposition divergents d'un pays à l'autre, le marché de la prévoyance vieillesse est très compliqué à conquérir, en particulier, celui des solutions de prévoyance pour les collaborateurs d'entreprises actives à l'international et domiciliées hors de Suisse. Le droit suisse de la surveillance ne simplifie pas non plus la donne (loi sur la surveillance des assurances, LSA, et ordonnance y afférente, OS). A l'heure actuelle, le volume de primes enregistré par l'économie suisse à l'étranger en affaires vie est bien inférieur à celui des affaires non-vie: en assurance-vie, seulement la moitié des primes est générée à l'étranger; en non-vie, ce sont près de deux tiers des primes.

Mesures

- Suppression de l'excès de réglementation légale en prévoyance professionnelle.
 - Préservation de la sécurité du système par l'adaptation aux réalités économiques du taux d'intérêt minimal LPP et du taux de conversion minimal LPP.
 - Pas de renforcement de la quote-part minimale en assurance-vie collective.
 - Harmonisation des modèles et des exigences en matière de surveillance imposés aux caisses de pension à ceux applicables aux compagnies d'assurances afin d'accroître la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des destinataires.
 - Traitement professionnel des solutions d'assurance collective lors de la comptabilisation des engagements des compagnies dans le cadre des différentes normes d'établissement des comptes.
 - Encouragement de l'autorégulation en assurance vie individuelle et vie collective.
 - Prévention des inconvénients du marché pour les assureurs-vie suisses du fait des différences entre le Test suisse de solvabilité (SST) et Solvabilité II.
 - Préservation du privilège fiscal de l'assurance vie individuelle.
- Préservation de l'équilibre conféré par le concept des trois piliers dans le cadre de la réforme imminente de la prévoyance-vieillesse.

Réassurance, assurance industrielle et transfert alternatif de risques



Objectifs

- Renforcer durablement la place suisse dans la réassurance et l'assurance industrielle.
- Positionner la Suisse en tant que principale place du marché européen pour les instruments de transfert alternatif des risques.

Exposé de la situation

Réassurance : la place suisse est bien positionnée, mais est exposée à une forte concurrence internationale

La réassurance s'exerce sur un marché largement globalisé puisque les acteurs professionnels du marché

agissent au-delà des frontières. Au niveau international, la Suisse est reconnue comme une place stable et fiable pour la réassurance. Les 62 compagnies de réassurance (dont 35 captives) assujetties à l'Autorité de surveillance des marchés financiers (Finma) fin 2011 enregistraient à l'échelle mondiale des primes brutes à hauteur de 28 milliards de francs.

Avec une part de marché de 10% en chiffre rond, la Suisse se situe au 4^e rang après l'Allemagne, les États-Unis et les Bermudes, encore que les Bermudes n'aient que récemment dépassé la Suisse comme place de réassurance. L'analyse des recettes de primes des réassureurs suisses fait ressortir toute l'importance des affaires internationales: plus de 90% des primes sont générées à l'étranger. En Suisse, les assureurs

industriels réalisent 60 milliards de francs d'affaires directes et assument des opérations de réassurance pour quelque 47 milliards de francs; ils réassurent près de 11% de l'ensemble de leurs affaires.

Le marché suisse de la réassurance est dominé par une compagnie qui réalise plus de 60% des primes brutes assujetties à l'Autorité de surveillance des marchés financiers (Finma). La forte concentration dans le secteur de la réassurance se reflète aussi dans les parts de marché des six plus grands réassureurs, qui représentent près de 80% du volume du marché suisse. Presque tous les grands réassureurs étrangers entretiennent des représentations en Suisse, même si celles-ci n'apparaissent souvent pas sous leur propre raison sociale. Ces dernières années, de nouveaux réassureurs se sont installés en Suisse, ce qui a entraîné la formation d'une sorte de cluster et de hub à Zurich.

Bien que par le passé elle n'ait été contrôlée que de manière très restreinte par les autorités de surveillance, la branche suisse de la réassurance n'a jamais, dans son histoire, eu à déplorer de cas d'insolvabilité, et ce contrairement à ce qui est survenu en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. Avec leur expertise en matière d'assurance, les réassureurs jouent un rôle important dans le développement des économies, surtout celles des pays émergents, ce qui est extrêmement apprécié à l'étranger et constitue un avantage pour la réputation de la place financière suisse. À plusieurs égards, il y a une forte complémentarité avec les activités de la place bancaire, comme avec celles de l'industrie exportatrice d'une manière générale.

La Suisse joue un rôle plutôt insignifiant en tant que marché pour les affaires de réassurance transmises par des courtiers, même si l'importance des opérations de courtage augmente nettement, en Europe continentale notamment. L'accès local aux opérations globales de courtage est une condition essentielle pour l'extension des affaires internationales de réassurance.

Les réassureurs ont besoin d'expertises précises pour évaluer les dangers naturels et les risques techniques ainsi que de connaissances spécifiques en matière de gestion des risques et de marchés des capitaux. Ils jouent le rôle de propagateurs incontournables du savoir sectoriel acquis. Ce sont notamment les cédantes de l'assurance directe qui profitent du savoir transmis dans le contexte de la réassurance.

Or, la demande de spécialistes est actuellement supérieure à la capacité de formation des hautes écoles et, en particulier, des universités suisses. La Confédération et les cantons, de même que l'industrie, sont de ce fait invités à promouvoir davantage de formation d'assurance d'un standard international en encourageant les hautes écoles de manière ciblée. Les besoins non couverts ne peuvent l'être qu'en développant les établissements de formation et de recherche dans le domaine de l'assurance et en faisant appel à des spécialistes étrangers.

La position concurrentielle de la place suisse est de plus en plus menacée par les places concurrentes dont les conditions réglementaires et fiscales sont spécialement aménagées pour la réassurance. En outre, notre pays se ressent d'un certain isolement en tant que non-membre de l'UE. Pourtant, la Suisse a mis en place un des systèmes de surveillance les plus avancés d'Europe grâce à la modernisation de fond de ses conditions réglementaires, soit avant tout le Test suisse de solvabilité (Swiss Solvency Test) et la surveillance intégrée des marchés financiers. Pour être compétitif au niveau international, il faut absolument éviter tout excès de réglementation et promouvoir la compatibilité et la reconnaissance de notre système de surveillance.

Assurance industrielle: le défi des solutions alternatives pour les affaires classiques

La place d'assurance suisse compte des assureurs industriels de renom. Les affaires internationales leur sont transmises à 90% par des courtiers. Parmi les clients suisses, outre les entreprises de services

financiers, on dénombre de nombreuses grandes entreprises des secteurs alimentaire, chimique et pharmaceutique ayant des besoins d'assurance spécifiques.

Les affaires relevant de l'assurance industrielle présentent de nombreux parallèles avec celles de la réassurance. Ainsi, leur caractère global génère des problèmes analogues en termes de fiscalité et de reconnaissance internationale de la surveillance. Un préjudice fiscal pour la position concurrentielle des assureurs industriels suisses résulte de l'existence du droit de timbre sur les primes d'assurance, en particulier dans des situations où cela entraîne une double imposition au niveau international.

Deux évolutions marqueront nettement les affaires de l'assurance industrielle à l'avenir: les grandes entreprises sont de plus en plus en mesure, grâce au développement de leur propre gestion des risques, d'évaluer les risques auxquels elles sont exposées et de recourir à des alternatives aux solutions d'assurance. En l'occurrence, les risques sont centralisés, et seuls les risques résiduels particulièrement élevés font l'objet d'un placement international. Là encore, on assiste à un renforcement de la concurrence avec des places internationales telles que Londres ou les Bermudes.

Alors que la fonction classique des assureurs industriels en tant que porteurs de risques sur base de solutions d'assurance traditionnelle perd ainsi de son importance, une chance s'offre en même temps à eux de proposer leur expertise en gestion des risques, par exemple en risk engineering, ou de développer des instruments novateurs de transfert de risques tels que des solutions du marché des capitaux ou des captives.

Les réassureurs jouent également un rôle de plus en plus important dans l'assurance industrielle pour la mise à disposition de capacités, et se substituent aux traditionnelles solutions de coassurance. En outre,

des franchises et des outils de transfert alternatif de risques, essentiellement des solutions de captives, viennent compenser les fluctuations de la capacité disponible. Il pourrait en résulter une érosion durable des primes dans l'assurance industrielle.

Transfert alternatif de risques: un marché en pleine croissance au potentiel encore inexploité

En dépit de la nette recrudescence des catastrophes naturelles ces deux dernières années, le marché traditionnel de la réassurance ne rencontre aucun problème de capacité. Il y a suffisamment de capital-risque, et les nouvelles compagnies de réassurance ne cessent de se multiplier. En outre, les marchés des capitaux disposent également de capacités importantes et peuvent absorber ces risques sans problème. Tout ceci explique la forte progression des solutions alternatives enregistrée ces dernières années, lesquelles contribuent à la convergence de l'assurance et des marchés financiers.

Le marché du transfert alternatif des risques comprend un large éventail de concepts. D'une manière générale, il faut distinguer les porteurs de risques sans accès au marché des capitaux – les captives par exemple – et les instruments du marché des capitaux – comme la titrisation des risques biométriques ou de ceux-ci liés aux catastrophes naturelles. La cession directe de risques d'assurance au marché des capitaux représente une évolution logique des affaires classiques de (ré-)assurance et semble prometteuse.

Fin 2011, 35 captives étaient assujetties à l'Autorité de surveillance des marchés financiers, soit une progression d'un tiers en quelques années. En dépit d'un contexte favorable aux captives, la place Suisse n'arrive plus vraiment à rivaliser avec les pays ayant mis en place des conditions fiscales avantageuses, en particulier avec l'Irlande et le Luxembourg. Il faut que la Suisse améliore sa position en tant que place pour les captives et les assureurs industriels; elle doit se donner les moyens en ce sens.

La place financière de Zurich ne joue qu'un rôle indirect en matière de placement d'Insurance Linked Securities. La plus grande entreprise de réassurance ayant son siège principal en Suisse exerce son activité au moyen d'instruments financiers historiquement issus des États-Unis et de Londres. La place zurichoise manque par conséquent d'expertise dans ce segment spécial, et jusqu'ici aucun marché pertinent ne s'est développé. Pour finir, il faudrait en Suisse une réglementation portant sur la surveillance des véhicules de titrisation (Special Purpose Vehicles, SPV) qui interviendrait pour la titrisation des risques. Ces titrisations se font donc via d'autres places financières. Compte tenu de l'importance croissante du transfert de grands risques aux marchés financiers internationaux par voie de titrisation, la Suisse aussi aurait tout intérêt à mettre en place une réglementation correspondante.

capital-cible et en supprimant la coexistence de normes différentes pour la présentation des rapports et des comptes.

Mesures

- Éviter des coûts élevés liés au capital et à la compliance dus à une surréglementation, avec les inconvénients qui en résultent sur le marché international.
- Faire reconnaître les systèmes suisses de réglementation au niveau international en collaborant activement au sein des organismes financiers internationaux.
- Améliorer encore la fiscalité des entreprises, eu égard à la concurrence avec d'autres places d'assurance internationales, par exemple faciliter les transactions de financement et introduire des mesures ciblées pour éliminer les doubles impositions internationales.
- Couvrir les besoins en spécialistes en renforçant la formation et la recherche en Suisse et en élargissant la politique d'immigration de spécialistes originaires de pays non-membres de l'UE.
- Prévenir tout obstacle sur le marché en éliminant les divergences entre le SST et Solvabilité II (en vigueur au sein de l'UE) en matière d'exigences relatives au

Assurance-maladie et assurance-accidents



Objectifs

- Réduire la réglementation et renforcer la concurrence.
- Dépolitiser l'assurance-maladie et l'assurance-accidents.
- Garantir des conditions permettant une exploitation de l'assurance-maladie et de l'assurance-accidents conforme au marché.
- Introduire une surveillance de la solvabilité des compagnies.
- Mettre en place une surveillance appropriée, adéquate et raisonnable.
- Combattre toute tendance en faveur d'une caisse unique ou de structures similaires.
- Soutenir une adaptation raisonnable de la

compensation des risques qui n'induit pas une compensation des coûts et soit réalisable.

Exposé de la situation

Les citoyennes et les citoyens considèrent que la qualité et le bon fonctionnement du système de santé concourent de manière déterminante à la prospérité de la société suisse. Les assureurs-maladie et accidents contribuent pour une large part à une fourniture optimale des prestations du point de vue économique. Ils financent des prestations d'assurance se chiffrant à près de 26 milliards de francs par an. Ils sont en cela un pilier important de la prospérité suisse. Les besoins financiers pour les prestations de santé continueront

d'augmenter massivement dans les décennies à venir. Selon un pronostic de l'Office fédéral de la statistique, les frais de santé vont être multipliés par 2,4 pour un état de santé moyen de la population inchangé. Ceci voudrait dire que la part du PIB consacrée à l'assurance maladie passera de 11,5% à 16,7% entre 2004 et 2030. Dans ses perspectives à long terme publiées en mai 2008, l'Administration fédérale des finances (AFF) a exprimé ce fait en taux de croissance annuel moyen: pour les finances publiques, les besoins dans le système de santé, y compris les soins pour les maladies chroniques, mesurés au PIB, augmenteront, jusqu'en 2050, de 4,1% par an.

Assurance-maladie

Depuis son introduction en 1996, l'assurance-maladie obligatoire n'a cessé d'être sous l'emprise des politiques lesquels ont veillé à restreindre le plus possible la marge de manœuvre des assureurs-maladie, et ce bien que le message délivré par la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) prône nettement l'exercice de la concurrence. D'importantes insuffisances du système, qui ne sont pas la cause principale, mais sont coresponsables de l'évolution des coûts, n'ont pas été remises en question:

- Le rôle multiple des cantons en tant qu'exploitants, financeurs et pouvoirs publics.
- L'obligation faite à chaque fournisseur de prestations de conclure une convention pour pouvoir facturer leurs prestations à l'assurance-maladie obligatoire.

Les assureurs-maladie ne jouent désormais plus que le rôle d'organismes payeurs. Il est donc largement temps que la notion de concurrence s'impose: il faut que les assureurs disposent de davantage de marge de manœuvre pour pouvoir s'affirmer conformément au jeu de la libre concurrence. Cela ne manquera pas de s'exercer au bénéfice des assurés qui auront l'embarras du choix entre les différentes offres et pourront opter pour l'assurance répondant le mieux à leurs critères.

Il y a de nombreuses interfaces entre l'assurance-maladie selon la LAMal et celle selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), ne serait-ce que parce que chaque personne disposant d'une assurance complémentaire a forcément souscrit en parallèle une assurance-maladie obligatoire. La politique menée en relation avec la LAMal influence de ce fait considérablement la marge de manœuvre des assureurs-maladie en ce qui concerne le secteur de l'assurance complémentaire. Les questions de réglementation dans la LAMal concernent directement l'assurance maladie complémentaire. Contrairement à l'évolution observée, l'importance de l'assurance complémentaire ne devrait pas diminuer, mais s'accroître, estiment les assureurs privés.

Assurance-accidents

Les assureurs privés et la Suva sont les principaux acteurs de l'assurance accidents. Dans le cadre de la révision en cours de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), la Suva aspire à ce que d'autres types d'entreprise lui soient subordonnés; en outre, elle réclame l'autorisation de pratiquer diverses activités accessoires. De l'avis des assureurs privés, ces revendications ne sont pas compatibles avec le monopole partiel que détient déjà la Suva. Il faut non seulement prévenir toute extension du modèle monopolistique, mais l'idéal serait encore de privatiser la Suva.

Répartition des rôles et non cumul

Le caractère obligatoire d'un grand nombre d'assurances explique la densité actuelle en matière de réglementation. Celles-ci requièrent des règles de portée générale, par exemple pour la prise en charge des coûts et les conditions d'assurance. De toute façon, l'ingérence de l'État excède largement ce qui serait véritablement nécessaire. Les rôles contradictoires joués par la Confédération et les cantons sont un vrai problème: les cantons agissent comme exploitants d'hôpitaux, autorités validant les tarifs, arbitres en cas de conflits tarifaires, planificateurs d'hôpitaux, et garants des

soins de santé. La Confédération est l'autorité de surveillance, mais exerce en même temps son influence sur la concurrence au niveau des primes, sur l'état des provisions et pratique aussi une politique industrielle (par exemple industrie pharmaceutique), etc.

Cette prise d'influence exagérée se manifeste notamment dans une surveillance multiple, en partie non uniforme et inadéquate (Office fédéral de la santé publique (OFSP), Finma). L'excès de réglementation entraîne un surcroît de travail considérable: il faut préparer les mêmes documents – mais structurés différemment – pour plusieurs autorités de surveillance. En conséquence, les assurances-maladie souhaitent une surveillance raisonnable, reposant sur des principes et libre de toute influence politique.

L'excès de réglementation et le cumul des rôles de la Confédération et des cantons sont générateurs d'incohérence, d'inconsistance et pourraient déstabiliser l'ensemble du système. Clarifier la question du partage des rôles entre l'État et le secteur de l'assurance est absolument essentiel. La politique sociale et la surveillance réduite à son strict nécessaire sont du ressort de l'État. Les compétences en matière de surveillance doivent être clairement assignées et, concernant la surveillance des tarifs, il faut, dans le secteur de la LAMal également, abandonner les prescriptions afférentes aux réserves pour passer aux exigences de solvabilité. Par le jeu de la concurrence, les assureurs doivent promouvoir les assurances (c'est-à-dire la solidarité entre malades/victimes d'accident et les personnes en bonne santé).

Concurrence au lieu de réglementation

A bien des égards, la concurrence en assurance-maladie et assurance-accidents a besoin d'être stimulée, c'est-à-dire tant entre les assureurs qu'entre les fournisseurs de prestations et chez les assurés.

Pour que la concurrence entre assureurs puisse fonctionner, il faut que le secteur de l'assurance

dispose d'une marge de manœuvre aussi étendue que possible. Dans l'assurance-maladie obligatoire également, les conditions d'exercice doivent être aménagées de manière à permettre une grande multiplicité d'offres. Le client doit avoir le choix entre différents produits. Lors des travaux d'adaptation de la compensation des risques, il faut veiller à ce que l'introduction d'un critère supplémentaire contribue à une amélioration de la compensation des risques et non à une compensation des coûts.

En ce qui concerne la concurrence (aujourd'hui pratiquement inexistante) entre les fournisseurs de prestations (surtout médecins et hôpitaux), les éléments de planification, l'obligation de contracter et les processus officiels d'agrément doivent être supprimés. Une claire délimitation entre les prestations de l'assurance obligatoire des soins et celles de l'assurance complémentaire est indispensable. Dans le même temps, il est important de promouvoir la conscience du marché chez les fournisseurs de prestations (notamment en ce qui concerne l'assurance complémentaire). Enfin, la loi sur les cartels doit être appliquée de manière systématique, et la surveillance exercée avec efficacité.

Quant à la concurrence (aujourd'hui pratiquement inexistante) entre les fournisseurs de prestations (surtout médecins et hôpitaux), les éléments de planification, l'obligation de contracter et les processus officiels d'agrément doivent être supprimés. Une claire délimitation entre les prestations de l'assurance obligatoire des soins et celles de l'assurance complémentaire est indispensable. Dans le même temps, il est important de promouvoir la conscience du marché chez les fournisseurs de prestations (notamment en ce qui concerne l'assurance complémentaire). Enfin, la loi sur les cartels doit être appliquée de manière systématique, et la surveillance exercée avec efficacité. Il faut rejeter et combattre les tendances actuelles en faveur d'une caisse unique en assurance-maladie tout comme l'élargissement des compétences de la Suva.

Coûts et financement

Eu égard au budget de l'État et à la capacité concurrentielle des entreprises, une consolidation et des réformes sont une impérieuse nécessité dans le secteur de la sécurité sociale. En cela, l'objectif doit être de maintenir les dépenses dans des limites socialement supportables et d'endiguer la hausse des coûts, voire d'en réduire une partie. Il faut veiller à la solidarité dans une mesure acceptable par le plus grand nombre, maintenir les économiquement faibles dans les processus de travail/dans la vie active (ce qui est notamment garanti par le fait que le revenu tiré du travail a plus d'attrait qu'un revenu provenant de prestations d'assurance), renforcer la responsabilité personnelle, comme le principe du consommateur-payeur en matière de financement, et prévenir ou sanctionner toute fraude.

Outre l'endiguement de la hausse des coûts par le renforcement de la concurrence, il faut obtenir une baisse durable des dépenses par le biais de mesures de prévention, de gestion des absences, de détection précoce et de réinsertion, ainsi que par la professionnalisation dans le domaine de la médecine des assurances. Dans le système de santé, l'hospitalisation stationnaire et la médecine de pointe sont notamment les postes les plus coûteux. Si cette dernière doit rester sur la place suisse et continuer à être encouragée, il faut toutefois la concentrer sur un petit nombre de centres seulement.

Afin de réduire les frais administratifs à un minimum, il faut imposer et généraliser rapidement la procédure unifiée de communication des salaires (PUCS).

Pour faciliter sa mise en œuvre, simplification et amélioration des processus s'imposent: les salaires assurés devraient être uniformisés entre les différentes branches de l'assurance sociale. Ensuite, des simplifications devraient intervenir pour les assurances des salariés qui exercent une activité lucrative tant en Suisse qu'à l'étranger. Enfin, les statistiques exigées par l'Office fédéral de la statistique et la Commission

pour la statistique de l'assurance accidents (CSAA) doivent être simplifiées.

Opportunités de croissance

Les assureurs privés tablent sur divers facteurs de croissance, liés notamment à l'évolution démographique ainsi qu'à de hautes ou grandissantes aspirations en matière de qualité de vie, au progrès médical et à l'aisance financière de la génération des retraités. Sur ce segment, il s'agira de saisir les nouvelles opportunités en termes d'assurance complémentaire, mais aussi de soins.

Mesures

- Exiger une claire répartition des rôles entre les acteurs du système de santé, surtout retrait de l'État de l'assurance maladie et accidents (et se concentrer sur la politique sociale, c'est-à-dire fixer des conditions garantissant une fourniture de soins adéquate pour tous et une compensation sociale en faveur des socialement faibles).
- Disposer d'un système de surveillance clair et efficace (l'actuel système entraîne des problèmes de délimitation des compétences entre l'OFSP et la Finma).
- Offrir davantage de liberté dans l'assurance-maladie obligatoire pour avoir un aménagement différencié des variantes d'offres, lesquelles laissent toutefois de la place pour l'assurance maladie complémentaire et l'assurance d'indemnité journalière selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA).
- Orienter davantage le système sur la qualité et le prix des prestations pour inciter les acteurs du marché à fournir leurs prestations de manière plus efficiente et efficace.
- Offrir aux assurés davantage de libre choix (produits, modèles, degrés de couverture).
- Promouvoir la responsabilité personnelle des assurés/patients.
- Limiter le monopole de la Suva et prévenir toute tendance à la nationalisation de l'assurance-maladie.

Assurances véhicules à moteur, choses et responsabilité civile



Objectifs

- Faciliter les innovations.
- Empêcher la concurrence entre les systèmes.
- Renforcer l'assurance des dommages naturels.
- Introduire une assurance des tremblements de terre pour toute la Suisse.

Exposé de la situation

À l'heure actuelle, les principaux secteurs d'activité que sont les assurances automobile, choses et responsabilité civile disposent de perspectives de croissance limitées. Les stratégies novatrices de prospection du marché adoptées par certains prestataires vont

gagner en importance; elles ne doivent pas être freinées par une nouvelle densification de la réglementation. Les nouvelles technologies (secteur de l'énergie, nanotechnologie, etc.) génèrent de nouveaux besoins en assurance. Il revient aux assureurs de proposer à ces nouveaux secteurs des services innovants et créatifs.

Rôle prédominant de l'assurance des véhicules automobiles

Les assurances véhicules automobiles, choses et responsabilité civile jouent un rôle de premier ordre: pour l'exercice 2011, près de 50% de l'ensemble des affaires suisses non-vie étaient réalisées sur ce segment (13,1 milliards de francs). Ainsi, les deux tiers environ

des affaires proviennent de clients privés (opérations de détail), le dernier tiers provenant des affaires d'entreprises (affaires industrielles).

La répartition par branche est dominée par l'assurance des véhicules automobiles (responsabilité civile et casco), suivie par les assurances incendie, dommages naturels et choses, la responsabilité civile et les autres branches (comme les transports, la protection juridique ou l'assistance). L'assurance des véhicules à moteur totalise 42% (5,5 milliards de francs) des primes globales qui s'élèvent à 13,1 milliards de francs, ce qui reflète la grande importance de la motorisation et de la mobilité dans notre société.

Concept suisse de l'assurance des dommages causés par les forces de la nature

En comparaison internationale, les clients suisses bénéficient de couvertures d'assurance très étendues et de services renommés pour leur grande qualité – lors du règlement des sinistres par exemple. Dans ce contexte, il faut signaler que la Suisse dispose d'un concept d'assurance unique au monde pour couvrir les dangers naturels tels que les avalanches, les hautes eaux, les inondations, les tempêtes, la grêle, etc. Cette couverture fait obligatoirement partie de l'assurance incendie et repose sur une large solidarité tant des assurés que des assureurs.

Or, l'assurance des dommages naturels présente toutefois une lacune: les dommages dus à un tremblement de terre ne sont actuellement pas couverts. Si l'aléa sismique est moyen en Suisse, le pays court néanmoins un risque important en cas de tremblement de terre en raison de la densité d'urbanisation élevée (exposition x conséquences). Il faut combler cette lacune de couverture touchant les dommages naturels présentant le potentiel de sinistres le plus élevé. Le Parlement a bien conscience de ce danger et a chargé le Conseil fédéral d'introduire une assurance tremblements de terre solidaire couvrant tout le territoire suisse.

Taux de croissance comparativement faible

Il ressort d'une analyse des recettes de primes des dix dernières années que les assurances véhicules automobiles, choses et responsabilité civile présentent des taux de croissance largement positifs. La demande ayant tendance à suivre l'évolution du produit intérieur brut (PIB), la croissance de ces activités est donc inférieure à celle de l'ensemble du marché. La cause en est surtout une chute des prix provoquée par une tendance accrue à la saturation et à l'intensification de la concurrence qui l'accompagne. Au regard du contexte actuel, la croissance devrait continuer de suivre l'évolution du PIB.

Une comparaison des ratios combinés (combined ratio = relation entre sinistres survenus + dépenses pour la gestion et la conclusion des contrats d'assurance par rapport aux recettes de primes) dans l'assurance dommages permet de mettre en évidence l'attrait qu'exercent les assurances véhicules automobiles, choses et responsabilité civile. Cette analyse prouve que la bonne rentabilité a pu être préservée. La concurrence étant particulièrement exacerbée, les primes sont fortement sous pression dans certains domaines, surtout en assurances industrielle et automobile. Pourtant, les résultats se sont améliorés grâce à de multiples initiatives de baisse des coûts et à des mesures visant l'amélioration du résultat technique (adaptations tarifaires, souscription ajustée aux risques, case management, etc.). Certaines branches dépendant fortement des événements naturels, les résultats doivent toutefois être considérés avec prudence, car volatils.

Les services viennent compléter les assurances traditionnelles

Nombre de services font leur apparition et viennent compléter les produits d'assurance. Il peut s'agir de conseil lors de la souscription du produit, mais les «petits plus» sont surtout proposés en cas de sinistre. Par exemple, les prestations d'assistance sont directement couplées à la police automobile. Un

cambrilage peut être déclaré 24 heures sur 24 au centre d'appels, et les réparations provisoires sont alors organisées directement par l'assureur. Cette tendance va s'accroître à l'avenir.

Les conditions cadres légales restreignent les possibilités de croissance

Le marché suisse se distingue par la forte intensité de sa concurrence. Les différentes branches de l'assurance ont fait l'objet de dérégulations successives depuis le début des années 1990. Une libre concurrence règne à ce jour, la seule restriction provenant des 19 établissements cantonaux d'assurance. L'assurance privée met essentiellement l'accent sur l'intérêt du client. Les consommateurs sont davantage conscients des prix, et la variété des canaux de distribution s'intensifie. Internet apporte une nouvelle dimension dans la vente, même si les conclusions de contrats via Internet ne s'effectuent pas encore à grande échelle. Ce canal est néanmoins de plus en plus utilisé pour se procurer des informations (comparaison des prix et des prestations). Le client veut être libre en matière de services et pouvoir sélectionner les meilleurs produits et les meilleurs services.

Tournant dans le domaine énergétique, nouvelles technologies et assurance

Le secteur de l'assurance veille également à conquérir le marché des nouvelles technologies. Celles-ci (à l'instar de la nanotechnologie) requièrent des solutions d'assurance sur mesure. Cela signifie que les nouveaux risques ont besoin de couvertures d'assurance novatrices. Le secteur de l'assurance n'a pas d'autre choix que de s'impliquer activement – en commençant par l'identification des tendances jusqu'au conseil adapté aux risques dispensé au client avant la conclusion d'une assurance en passant par l'analyse en amont de l'impact de cette nouvelle technologie sur l'environnement et les clients.

Une densité normative croissante augmente les coûts et entrave les innovations nécessaires

Des dispositifs réglementaires nouveaux ou en constante évolution, notamment en matière de surveillance, de présentation des comptes, de protection des consommateurs et des données, influencent de plus en plus le développement des champs d'activité. L'arsenal législatif occasionne, particulièrement aux petites et moyennes compagnies, de grandes charges administratives avec les coûts que cela implique. De même, des lois différentes en Suisse et en Europe dans le secteur de l'assurance des véhicules automobiles sont cause de coûts supplémentaires. Il faut accorder une attention particulière à ces évolutions. La densité normative croissante entrave le potentiel d'innovations. En outre, les associations de protection des consommateurs ne cessent de renforcer la pression régulatrice. Cela freine l'élan novateur et se traduit souvent par des produits à l'uniformité exacerbée.

Mesures

- Limiter la densité normative pour promouvoir l'innovation et la concurrence.
- Mettre sur pied l'assurance tremblements de terre couvrant l'ensemble du territoire suisse pour combler la lacune de couverture existante.
- Maintenir l'assurance existante contre les dommages naturels.
- Rester à l'affût des nouvelles technologies et de leur impact sur la constellation des conditions légales.
- Prévenir tout obstacle sur le marché en synchronisant la date de la couverture totale du capital-cible STT avec l'entrée en vigueur de Solvabilité au sein de l'UE et en supprimant la coexistence de normes différentes pour la présentation des rapports et des comptes.

ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni
Swiss Insurance Association

Association Suisse d'Assurances (ASA)
C. F. Meyer-Strasse 14
Case postale 4288
CH-8022 Zurich
Tél. +41 44 208 28 28
Fax +41 44 208 28 00
info@svv.ch
www.svv.ch